Nations Unies A/62/557

Assemblée générale

Distr. générale
30 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Point 138 de l'ordre du jour
Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2006-2007

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2006-2007 est soumis en application de la résolution 61/241 de l'Assemblée générale. Il fait apparaître une augmentation des ressources nécessaires représentant un montant brut de 2 384 700 dollars (montant net : 2 357 200 dollars) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette augmentation est le résultat net des variations dues à l'effet combiné des taux de change et de l'inflation, soit un montant brut de 2 985 200 dollars (montant net : 2 973 000 dollars), et d'un engagement de dépenses autorisé par la résolution 61/263 de l'Assemblée générale relative à un projet d'uniformisation du contrôle des accès, le tout étant compensé en partie par des diminutions liées au taux d'occupation des postes et à d'autres facteurs, soit un montant brut de 2 575 500 dollars (montant net : 2 590 800 dollars).

L'Assemblée générale est invitée à porter à un montant brut de 279 512 400 dollars (montant net : 257 114 600 dollars) le crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

07-62082 (F) 041207 051207

I. Introduction

1. L'objet du deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda est de présenter le montant final estimatif des crédits nécessaires pour l'exercice biennal. Celui-ci est basé sur le montant effectif des dépenses pour les 20 premiers mois de l'exercice biennal, sur les prévisions relatives aux quatre derniers mois et sur les modifications intervenues en ce qui concerne les taux d'inflation et de change et les indemnités de cherté de vie par rapport aux hypothèses retenues pour l'établissement du premier rapport (A/61/586), que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante et unième session et qui a servi de base pour calculer le montant révisé des crédits à ouvrir pour l'exercice biennal 2006-2007.

2. Les activités du Tribunal étant essentiellement tributaires des procès, les ressources nécessaires sont en grande partie liées au rythme des activités relatives aux procès.

II. Explication de la variation du montant net des crédits nécessaires

3. Les estimations figurant dans le présent rapport font apparaître une augmentation d'un montant brut de 2 384 700 dollars (montant net : 2 357 200 dollars) par rapport au montant révisé du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/241. La ventilation des modifications prévues et le montant final estimatif des crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 sont indiqués aux tableaux 1 et 2.

Tableau 1
Estimation du montant final des crédits nécessaires par composante et par facteur de variation
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Modifications prévues					
Composante	*Montant révisé des crédits ouverts*	*Taux de change*	*Inflation*	*Autorisation d'engagement de dépenses*[a]	*Taux d'occupation des postes et autres facteurs*	**Total**	*Montant final des crédits nécessaires*
Dépenses							
Chambres	10 056,2	22,4	32,6	–	(807,3)	**(752,3)**	9 303,9
Bureau du Procureur	70 411,6	362,9	185,6	–	(5 079,3)	**(4 530,8)**	65 880,8
Greffe	196 659,9	1 471,4	910,3	1 975,0	3 311,1	**7 667,8**	204 327,7
Total des dépenses (montant brut)	**277 127,7**	**1 856,7**	**1 128,5**	**1 975,0**	**(2 575,5)**	**2 384,7**	**279 512,4**
Recettes							
Recettes provenant des contributions du personnel	22 370,3	64,8	(52,6)	–	15,3	**27,5**	22 397,8
Total des crédits nécessaires (montant net)	**254 757,4**	**1 791,9**	**1 181,1**	**1 975,0**	**(2 590,8)**	**2 357,2**	**257 114,6**

[a] Résolution 61/263.

Tableau 2
Prévisions de dépenses par objet de dépense et par facteur de variation
(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	*Montant révisé des crédits ouverts*	*Modifications prévues*					*Montant final des crédits nécessaires*
		Taux de change	*Inflation*	*Autorisation d'engagement de dépenses*[a]	*Taux d'occupation des postes et autres facteurs*	**Total**	
Dépenses							
Postes	187 887,6	1 311,0	444,8	–	(7 004,4)	**(5 248,6)**	182 639,0
Autres dépenses de personnel	4 171,4	36,2	59,5	–	831,5	**927,2**	5 098,6
Traitements et indemnités des juges	9 445,1	22,4	36,9	–	(811,7)	**(752,4)**	8 692,7
Consultants et experts	1 061,7	10,3	16,3	–	(293,4)	**(266,8)**	794,9
Voyages (représentants)	611,1	–	(4,3)	–	4,4	**0,1**	611,2
Voyages (personnel)	5 926,3	–	(44,0)	–	43,5	**(0,5)**	5 925,8
Services contractuels	23 489,4	226,0	361,1	–	7 070,2	**7 657,3**	31 146,7
Frais généraux de fonctionnement	12 865,9	116,2	202,7	–	(2 068,3)	**(1 749,4)**	11 116,5
Dépenses de représentation	6,2	0,1	0,1	–	–	**0,2**	6,4
Fournitures et accessoires	2 565,4	28,3	43,5	–	14,3	**86,1**	2 651,5
Mobilier et matériel	3 581,1	41,2	62,9	–	(437,3)	**(333,2)**	3 247,9
Travaux d'amélioration des locaux	339,0	0,2	1,6	1 975,0	(70,3)	**1 906,5**	2 245,5
Subventions et contributions	2 807,2	–	–	–	130,7	**130,7**	2 937,9
Contributions du personnel	22 370,3	64,8	(52,6)	–	15,3	**27,5**	22 397,8
Total des dépenses (montant brut)	**277 127,7**	**1 856,7**	**1 128,5**	**1 975,0**	**(2 575,5)**	**2 384,70**	**279 512,4**
Recettes							
Recettes provenant des contributions du personnel	22 370,3	64,8	(52,6)	–	15,3	**27,5**	22 397,8
Total des crédits nécessaires (montant net)	**254 757,4**	**1 791,9**	**1 181,1**	**1 975,0**	**(2 590,8)**	**2 357,2**	**257 114,6**

[a] Résolution 61/263.

A. Modification des hypothèses budgétaires

Taux de change et inflation (augmentation : 2 985 200 dollars)

4. L'augmentation tient à l'effet de l'évolution des taux de change (1 856 700 dollars) et de l'inflation (1 128 500 dollars). Le dépassement à la rubrique des taux de change s'explique par le fléchissement du dollar par rapport au shilling tanzanien au cours de la période allant de janvier à novembre 2007, le taux de change de novembre ayant en outre été utilisé pour décembre 2007. S'agissant de l'inflation, les ajustements reposent sur les données les plus récentes relatives aux indices des prix à la consommation ainsi que sur la valeur effective des coefficients

d'ajustement (pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur) et des coefficients d'ajustement au coût de la vie (pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées), par rapport aux hypothèses retenues pour le calcul du montant révisé des crédits à ouvrir. Les hypothèses détaillées figurent à l'annexe I au présent rapport.

B. Autres ressources nécessaires

Chambres

Tableau 3
Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Modifications prévues				
Objet de dépense	*Montant révisé des crédits ouverts*	*Taux de change*	*Inflation*	*Taux d'occupation des postes et autres facteurs*	**Total**	*Montant final des crédits nécessaires*
Traitements et indemnités des juges	9 445,1	22,4	36,9	(811,7)	**(752,4)**	8 692,7
Voyages (représentants)	611,1	–	(4,3)	4,4	**0,1**	611,2
Total des crédits nécessaires	**10 056,2**	**22,4**	**32,6**	**(807,3)**	**(752,3)**	**9 303,9**

Traitements et indemnités des juges (diminution : 811 700 dollars)

5. La diminution s'explique principalement par la réduction, dans les dépenses communes de personnel (1 227 200 dollars), des frais de rapatriement et d'installation, comme suite à la décision de proroger le mandat des juges au-delà de 2007. Ces diminutions ont été en partie contrebalancées par des dépenses supplémentaires au titre des honoraires (367 400 dollars) et de l'ajustement des pensions (48 100 dollars), qui prennent en compte la révision des émoluments des juges, effective depuis le 1er janvier 2007, en application de la résolution 61/262 de l'Assemblée générale.

Bureau du Procureur

Tableau 4
Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Modifications prévues				
Objet de dépense	*Montant révisé des crédits ouverts*	*Taux de change*	*Inflation*	*Taux d'occupation des postes et autres facteurs*	**Total**	*Montant final des crédits nécessaires*
Dépenses						
Postes	59 194,5	350,1	187,0	(4 731,8)	**(4 194,7)**	54 999,8

Objet de dépense	*Montant révisé des crédits ouverts*	*Modifications prévues*				*Montant final des crédits nécessaires*
		Taux de change	*Inflation*	*Taux d'occupation des postes et autres facteurs*	**Total**	
Consultants et experts	413,9	3,8	6,0	(1,1)	**8,7**	422,6
Voyages	3 104,0	–	(21,8)	(195,1)	**(216,9)**	2 887,1
Frais généraux de fonctionnement	639,4	2,9	19,9	(181,0)	**(158,2)**	481,2
Contributions du personnel	7 059,8	6,1	(5,5)	29,7	**30,3**	7 090,1
Total des dépenses (montant brut)	**70 411,6**	**362,9**	**185,6**	**(5 079,3)**	**(4 530,8)**	**65 880,8**
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	7 059,8	6,1	(5,5)	29,7	**30,3**	7 090,1
Total des crédits nécessaires (montant net)	**63 351,8**	**356,8**	**191,1**	**(5 109,0)**	**(4 561,1)**	**58 790,7**

Postes (diminution : 4 731 800 dollars)

6. La diminution constatée à cette rubrique résulte de l'effet combiné des réductions des traitements (1 580 500 dollars) et des dépenses communes de personnel (3 151 300 dollars). Les taux de vacance de postes relevés au Bureau du Procureur pendant l'exercice biennal 2006-2007 ont invariablement été plus élevés que les taux standard. En 2006, les taux moyens ont été de 16,9 % pour les postes d'administrateur et de 17,9 % pour les postes d'agent des services généraux, alors que les taux retenus dans les hypothèses budgétaires étaient de 15,1 % et 8,9 % respectivement. Pendant la période allant de janvier à octobre 2007, les taux moyens de vacance de poste ont été de 20,4 % pour les postes d'administrateur et de 18,2 % pour les postes d'agent des services généraux. À la date de l'établissement du présent rapport, 53 postes au total (43 postes d'administrateur et 10 postes d'agent des services généraux) n'étaient toujours pas pourvus, ce qui correspond à des taux de vacance de postes effectifs de 23,7 % pour les postes d'administrateur et de 21,7 % pour les postes d'agent des services généraux. Par ailleurs, les diminutions au titre des dépenses communes de personnel découlent d'une part des taux de vacance de postes réels indiqués ci-dessus et, d'autre part, du fait que le ratio des dépenses communes de personnel effectives a été inférieur à celui retenu dans les prévisions budgétaires.

7. Les ressources prévues au titre des contributions du personnel s'élèvent à 7 090 100 dollars, soit une augmentation nette de 30 300 dollars, contrebalancée par les recettes au titre de ces contributions.

Voyages (diminution : 195 100 dollars)

8. La diminution constatée à cette rubrique s'explique par une réduction des frais de voyage du personnel, le Bureau du Procureur ayant adopté des mesures de rationalisation visant à réduire au maximum le nombre de missions, et par une réduction des ressources nécessaires pour le Groupe du renseignement.

Frais généraux de fonctionnement (diminution : 181 000 dollars)

9. La diminution constatée s'explique par la réduction des ressources requises, à la rubrique du Groupe du renseignement, pour les dépenses opérationnelles liées à la protection des témoins à charge, des informateurs et des indicateurs.

Greffe

Tableau 5
Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Modifications prévues					
Objet de dépense	*Montant révisé des crédits ouverts*	*Taux de change*	*Inflation*	*Autorisation d'engagement de dépenses*[a]	*Taux d'occupation des postes et autres facteurs*	**Total**	*Montant final des crédits nécessaires*
Dépenses							
Postes	128 693,1	960,9	257,8	–	(2 272,6)	**(1 053,9)**	127 639,2
Autres dépenses de personnel	4 171,4	36,2	59,5	–	831,5	**927,2**	5 098,6
Consultants et experts	647,8	6,5	10,3	–	(292,3)	**(275,5)**	372,3
Voyages	28 223,0	–	(22,2)	–	238,6	**216,4**	3 038,7
Services contractuels	23 489,4	226,0	361,1	–	7 070,2	**7 657,3**	31 146,7
Frais généraux de fonctionnement	12 226,5	113,3	182,8	–	(1 887,3)	**(1 591,2)**	10 635,3
Dépenses de représentation	6,2	0,1	0,1	–	–	**0,2**	6,4
Fournitures et accessoires	2 565,4	28,3	43,5	–	14,3	**86,1**	2 651,5
Mobilier et matériel	3 581,1	41,2	62,9	–	(437,3)	**(333,2)**	3 247,9
Travaux d'amélioration des locaux	339,0	0,2	1,6	1 975,0	(70,3)	**1 906,5**	2 245,5
Subventions et contributions	2 807,2	–	–	–	130,7	**130,7**	2 937,9
Contributions du personnel	15 310,5	58,7	(47,1)	–	(14,4)	**(2,8)**	15 307,7
Total des dépenses (montant brut)	**196 659,9**	**1 471,4**	**910,3**	**1 975,0**	**3 311,1**	**7 667,8**	**204 327,7**
Recettes							
Recettes provenant des contributions du personnel	15 310,5	58,7	(47,1)	–	(14,4)	**(2,8)**	15 307,7
Total des crédits nécessaires (montant net)	**181 349,4**	**1 412,7**	**957,4**	**1 975,0**	**3 325,5**	**7 670,6**	**189 020,0**

[a] Résolution 61/263.

Postes (diminution : 2 272 600 dollars)

10. La diminution porte sur les traitements (658 800 dollars) et les dépenses communes de personnel (1 613 800 dollars), qui ont été moins importants que prévu. Les hypothèses budgétaires prévoyaient un taux de vacance de postes de 15,1 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 8,9 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En 2006, la proportion de postes

vacants au Greffe a été de 10,2 % en moyenne pour les administrateurs et de 9,6 % pour les agents des services généraux. Pour la période allant de janvier à octobre 2007, elle s'est élevée à 13,3 % pour les administrateurs et à 12,0 % pour les agents des services généraux. À la date de l'établissement du présent rapport, 107 postes (31 postes d'administrateur et 76 postes d'agent des services généraux) n'étaient toujours pas pourvus, ce qui correspond à un taux de vacance de postes de 13,3 % pour les administrateurs et de 13,1 % pour les agents des services généraux.

11. Les ressources nécessaires au titre des contributions du personnel s'élèvent à 15 307 700 dollars, soit une diminution nette de 2 800 dollars, annulée par une diminution identique des recettes provenant de ces contributions.

Autres dépenses de personnel (augmentation : 831 500 dollars)

12. L'accroissement des ressources nécessaires est la résultante de l'augmentation du recours à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (636 000 dollars) et aux heures supplémentaires (335 000 dollars), et de la diminution des services de sécurité nécessaires à Kigali (139 800 dollars). Dans le cas du personnel temporaire, l'augmentation s'explique par la nécessité de fournir sans interruption les services judiciaires, juridiques et administratifs requis pour que le Tribunal puisse respecter le calendrier des procès et faire face à l'augmentation des activités liées à ces derniers. Elle s'explique aussi par le maintien de 32 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan local pour renforcer la sécurité et la sûreté du personnel et des locaux. On se souviendra que l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/295, avait fait siennes les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, y compris celle tendant à ce que les crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) soient inscrits au budget du Tribunal et qu'il soit rendu compte de leur utilisation dans le rapport sur l'exécution du budget (A/58/758, par. 18). L'augmentation relative aux heures supplémentaires s'explique par l'obligation de fournir des services d'appui ininterrompus, en particulier des services de sécurité et de transport, pendant la prolongation des audiences et les périodes de pointe, et d'assurer le transfert des témoins et des détenus à Arusha et à Kigali.

Consultants et experts (diminution : 292 300 dollars)

13. La réduction est due au fait que le nombre d'experts appelés à la barre par les conseils de la défense a été plus faible que prévu.

Voyages (augmentation : 238 600 dollars)

14. L'augmentation prévue à cette rubrique qui regroupe les frais de voyage du personnel et des témoins concerne ces derniers. En effet, les Chambres ont autorisé plusieurs témoins protégés à demeurer à l'hôtel plutôt que dans des résidences protégées comme le prévoit la procédure normale. Les frais de séjour à l'hôtel des intéressés, y compris les repas et les dépenses accessoires, ont été imputés sur le budget prévu pour financer les voyages des témoins de la défense. Le changement d'imputation a donc grevé ce budget mais a réduit les dépenses afférentes aux témoins [voir par. 20 e)], dans lesquelles sont compris les frais d'entretien des témoins hébergés dans des résidences protégées (repas, habillement, articles de nettoyage, vivres, services médicaux, etc.)

Services contractuels (augmentation : 7 070 200 dollars)

15. L'augmentation est en majeure partie imputable à l'accroissement des honoraires des conseils de la défense découlant d'une forte activité judiciaire (augmentation du nombre de jours d'audience) et de l'augmentation du nombre d'accusés aux différents stades de la procédure : instruction préparatoire, procès en première instance (poursuite et plaidoiries), prononcé de la peine et appel. Le nombre total d'accusés se trouvant à l'un ou l'autre stade de la procédure aura été de 105 en 2006-2007 contre 83 en 2004-2005.

16. Au cours de l'instruction, le nombre de déplacements que les membres des équipes de la défense peuvent effectuer à Arusha est limité. Pendant le procès, deux conseils rejoignent l'équipe. Ils séjournent à Arusha ou ailleurs, où ils sont appelés à séjourner pendant de longues périodes (trois mois), entièrement aux frais du Tribunal. C'est ce qui explique que le montant des honoraires et des frais autres, tels que l'indemnité journalière de subsistance et les frais de voyage, augmente considérablement dès que le procès commence.

17. L'augmentation des dépenses afférentes aux conseils de la défense enregistrée pendant l'exercice biennal 2006-2007 s'explique comme suit :

a) La plupart des procès commencés en 2004-2005 se trouvaient alors au stade des poursuites, ce qui limitait les dépenses puisque les membres des équipes de la défense ne se déplaçaient pas aussi souvent, leur tâche consistant principalement à entendre les témoins de l'accusation;

b) Pendant la phase des poursuites, le nombre des membres de l'équipe de la défense autorisés à assister au procès à Arusha est limité à trois (conseil, coconseil et assistant juridique). Pendant la phase des plaidoiries, l'équipe de la défense compte un membre supplémentaire, l'enquêteur, qui assiste aux audiences lorsque les témoins de la défense sont appelés à la barre. En outre, les membres de l'équipe sont amenés à se déplacer pour rencontrer et sélectionner des témoins de la défense en divers endroits et le conseil passe beaucoup de temps à Arusha pour préparer les témoins appelés à comparaître.

18. Autre facteur d'augmentation, l'exercice biennal 2006-2007 compte 936 jours d'audience (887 pour les procès en première instance et 49 pour les procès en appel), alors que l'exercice 2004-2005 n'en comptait que 704 (549 pour les procès en première instance et 155 pour les procès en appel), les 232 jours supplémentaires représentant une augmentation de 33 %.

19. Le système de rémunération forfaitaire a été progressivement mis en place dans le cas des affaires concernant un seul accusé. En raison de désaccords et des protestations des conseils de la défense, il n'a pas été appliqué lorsque le procès, concernant un ou plusieurs accusés, était déjà en cours. En pareil cas, le Tribunal a continué de payer les honoraires des conseils de la défense et leurs frais de voyage conformément aux dispositions du mécanisme antérieur.

Frais généraux de fonctionnement (diminution : 1 887 300 dollars)

20. Les réductions constatées à cette rubrique concernent principalement les postes de dépenses suivants : a) location et entretien des locaux (baisse de 163 200 dollars s'expliquant par des besoins et des loyers inférieurs aux prévisions en ce qui concerne les résidences protégées, l'archivage hors site des dossiers et l'entretien

des locaux à Arusha et à Kigali); b) location d'avions (baisse de 36 900 dollars due à un nombre d'heures de vol moins élevé que prévu); c) communications (économie de 442 300 dollars due aux initiatives prises par le Tribunal pendant l'exercice biennal 2006-2007 pour mieux gérer les utilisations du téléphone et autres moyens de télécommunications, grâce notamment à l'installation d'un système électronique de facturation des communications); d) services divers (baisse de 222 300 dollars concernant le fret, les frais bancaires et l'entretien du mobilier, du matériel et des véhicules); e) dépenses afférentes aux témoins (baisse de 878 900 dollars s'expliquant par un nombre de témoins moins important que prévu et par l'imputation de certaines dépenses sur le crédit ouvert pour les frais de voyage comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus); f) dépenses afférentes à l'exécution des peines (écart de 213 900 dollars dû au retard pris par la négociation des accords relatifs à l'exécution des peines).

21. Ces réductions sont légèrement compensées par la hausse des tarifs de l'électricité à l'origine de l'augmentation de 70 200 dollars prévue au titre des services collectifs de distribution.

Mobilier et matériel (diminution : 437 300 dollars)

22. Les besoins ont été moins importants que prévu en ce qui concerne le matériel de transport (209 900 dollars), le mobilier et le matériel de bureau (67 100 dollars), le matériel de bureautique (49 100 dollars) et le matériel divers (111 200 dollars). Les économies relatives au matériel de transport ont été obtenues en rachetant à l'Opération des Nations Unies au Burundi des véhicules d'occasion peu utilisés à des prix sensiblement inférieurs à ceux prévus au budget. D'autre part, en prévision de la fin de ses activités, le Tribunal a limité les achats de mobilier et de matériel au minimum absolument indispensable pour remplacer les articles hors d'usage parce que vétustes ou endommagés.

Amélioration des locaux (diminution : 70 300 dollars)

23. La réduction de 70 300 dollars prévue à cette rubrique résulte de la décision de reporter certains projets en attendant qu'ait été mis au point le plan de réduction des activités.

24. Par ailleurs, dans sa résolution 61/263, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximal de 1 975 000 dollars au titre du budget du Tribunal pour mener à bien la première phase de mise en place du système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux, sans préjudice de la mise en œuvre des projets déjà approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 et à charge pour lui d'en rendre compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget. Le Tribunal a engagé la totalité de cette somme pour s'équiper de systèmes de détection des intrusions au niveau de l'enceinte, de barrières de contrôle, de systèmes de sécurité renforcés dans la salle de contrôle, de serveurs d'identification et de lecteurs de cartes d'identité.

Subventions et contributions (augmentation : 130 700 dollars)

25. L'augmentation représente l'accroissement de la contribution du Tribunal aux dépenses de coordination des mesures de sécurité à l'ONU, y compris les dépenses afférentes à l'assurance contre les actes de violence.

III. Conclusion

26. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à approuver le montant brut définitif du crédit à inscrire au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda au titre de l'exercice biennal 2006-2007, qui s'élève à 279 512 400 dollars (montant net : 257 114 600 dollars).**

Annexe I

Hypothèses budgétaires

Les paramètres ci-après ont été utilisés pour estimer le montant final des crédits nécessaires :

	Lieu d'affectation											
	La Haye (euro par rapport au dollar É.-U.)				*Arusha (shilling par rapport au dollar É.-U.)*				*Kigali (franc par rapport au dollar É.-U.)*			
	Estimation des crédits révisés		*Estimation du montant final des crédits nécessaires*		*Estimation des crédits révisés*		*Estimation du montant final des crédits nécessaires*		*Estimation des crédits révisés*		*Estimation du montant final des crédits nécessaires*	
Paramètres utilisés	*2006*	*2007*	*2006*	*2007*	*2006*	*2007*	*2006*	*2007*	*2006*	*2007*	*2006*	*2007*
Taux de change	0,804	0,804	0,802	0,734	1 235,917	1 267,000	1 238,917	1 243,250	552,610	552,610	552,610	547,047
Taux d'inflation (en pourcentage)	1,40	1,60	1,10	1,80	5,90	4,90	6,10	7,00	6,70	6,00	8,90	8,00
Coefficient d'ajustement (en pourcentage)	47,43	44,15	47,84	55,34	38,47	37,18	38,47	40,10	38,93	38,35	38,93	39,42

Annexe II

Travaux des Chambres pendant l'exercice biennal 2006-2007

1. Entre le 1er janvier 2006 et le 23 novembre 2007, les trois Chambres de première instance du Tribunal pénal international pour le Rwanda ont rendu huit jugements dans des procès concernant huit accusés (Paul Bisengimana, Joseph Serugendo, Jean Mpambara, Tharcisse Muvunyi, Joseph Nzabirinda, Athanase Seromba, André Rwamakuba et Juvénal Rugambarara). Deux autres procès mettant en cause cinq accusés ont été menés à terme et sont en attente de jugements (Théoneste Bagosora, Gratien Kabiligi, Aloys Ntabakuze et Anatole Nsengiyumva et François Karera). Une affaire a été renvoyée aux Pays-Bas. Un nouveau procès visant un seul accusé s'est ouvert en juin 2007. En plus des 27 affaires mettant en cause 33 accusés qui ont été menées à terme en première instance, des procès concernant 28 accusés dans 12 affaires différentes sont en cours. Six détenus attendent d'être jugés.

2. La Chambre d'appel a rendu 4 arrêts concernant 6 personnes (André Ntagerura, Emmanuel Bagambiki, Samuel Imanishimwe, Sylvestre Gacumbitsi, Emmanuel Ndindabahizi et Mika Muhimana), 9 décisions interlocutoires, 8 décisions sur des demandes en révision ou en réexamen, 1 décision relative à l'appel d'un renvoi et 96 ordonnances et décisions de mise en état en appel.

3. Tous les actes d'accusation pour génocide qui étaient en suspens sont maintenant confirmés par le Bureau du Procureur. Le Procureur a transmis 30 dossiers au Gouvernement rwandais en vue de leur instruction devant les juridictions nationales. Conformément à l'article 11 *bis* du Règlement de procédure et de preuve, il a renvoyé une affaire aux Pays-Bas et déposé des requêtes tendant au transfert d'une affaire au Rwanda et de deux affaires à la France. Le Procureur attend les décisions de la Chambre de première instance sur les trois requêtes. Des négociations sont en cours avec un certain nombre de gouvernements en vue du renvoi d'une quinzaine d'affaires devant leurs juridictions nationales. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a accepté de suivre toutes les affaires renvoyées aux pays africains pour le compte du Procureur. La recherche des fugitifs s'est intensifiée.

4. Le Greffe continue de concourir au bon fonctionnement de la justice en fournissant des services d'appui aux autres organes du Tribunal en matière d'administration et de gestion, ainsi qu'un soutien judiciaire et juridique aux Chambres de première instance et à la défense. Il continue également de solliciter la coopération des États Membres, des organisations internationales et d'autres parties intéressées dans la conduite des procès en vue de fournir une assistance aux équipes de la défense, d'organiser des rencontres et des entretiens avec des témoins potentiels et de faciliter le déplacement des témoins.

5. Poursuivant ses initiatives diplomatiques de haut niveau, le Greffier a obtenu que des États et des organisations internationales s'engagent officiellement ou officieusement à coopérer de façon régulière avec le Tribunal aux fins du bon déroulement des procès, de la protection des témoins et de l'aboutissement de la stratégie de fin de mandat dans les délais voulus. Le Rwanda a continué de coopérer

avec le Tribunal en facilitant le déplacement des témoins de Kigali à Arusha et en fournissant les pièces nécessaires à la tenue des procès.

6. À ce jour, le Tribunal a passé des accords avec six pays sur l'exécution des peines prononcées par lui. Il s'agit de trois pays d'Afrique (Bénin, Mali et Swaziland) et de trois pays d'Europe (France, Italie et Suède). Des négociations sont en cours avec d'autres États pour conclure avec eux des accords analogues.

Annexe III

Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 49/251, a invité les États Membres et les autres parties intéressées à verser au Tribunal pénal international pour le Rwanda des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général.

2. À ce jour, les contributions en espèces versées au Fonds de contributions volontaires pour financer les activités du Tribunal s'élèvent à 11 235 965 dollars, dont détail ci-après.

État au 31 octobre 2007 des contributions en espèces versées au Fonds de contributions volontaires

(En dollars des États-Unis)

Contribuants	*Montant total*
Belgique	2 705 450
Canada	734 850
Chili	1 000
Danemark	43 452
Égypte	11 000
Espagne	150 000
États-Unis d'Amérique	320 000
Finlande	550 560
Grèce	20 000
Irlande	555 178
Israël	7 500
Liban	3 000
Norvège	349 966
Nouvelle-Zélande	34 792
Pays-Bas	2 995 531
République tchèque	40 986
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	492 000
Suède	68 729
Suisse	188 025
Saint-Siège	3 000
Communauté européenne	1 889 635
Fondation Ford	20 000
Law Foundation of Ontario	10 719
M^me^ Anne-Marie de Brouwer	594
Open Society Institute	40 000
Total	**11 235 965**

3. Les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007 sont présentées au tableau ci-après. Les écarts entre les prévisions initiales et les montants révisés sont imputables au fait que le taux d'exécution a été inférieur aux prévisions pour les actions d'information et de sensibilisation financées par des contributions spécifiques. Le montant total des ressources du Fonds au 31 octobre 2007 s'établissait à 1 435 092 dollars.

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Prévisions de dépenses 2006-2007*	*Montants révisés 2006-2007*	*Augmentation (diminution)*
Autres dépenses de personnel	285,9	191,9	(94,0)
Consultants et experts	106,5	135,9	29,4
Voyages	444,6	316,8	(127,8)
Services contractuels	644,4	495,5	(148,9)
Frais généraux de fonctionnement	243,1	141,7	(101,4)
Fournitures et accessoires	194,4	186,6	(7,8)
Mobilier et matériel	372,3	180,0	(192,3)
Bourses, subventions et contributions	231,5	144,6	(86,9)
Total	**2 522,7**	**1 793,0**	**(729,7)**